

# Plan Local d'Urbanisme

## Plan de zonage

Parties urbanisées - Est  
1/2500

Vu pour être annexé à l'arrêté n°AH\_2025\_0083  
du 23.10.2025  
soumettant la révision du PLU à enquête  
publique

PLU approuvé le 16 décembre 2021  
Prescription de la révision du PLU le 06 décembre 2023

Dossier du PLU réalisé par



PERSPECTIVES  
30 bis rue Diderot, 10000 Troyes  
03 25 40 05 90  
perspectives@perspectives-urba.com

Définition des zones	
UA	Zone urbaine mixte
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements publics
UY	Zone accueillant des activités économiques
1AUA	Zone de développement à vocation principale d'habitat
1AUY	Zone de développement économique
A	Zone agricole
An	Secteur de la zone agricole inconstructible
Ae	Secteur accueillant les équipements publics extérieurs au bourg
N	Zone naturelle
Nj	Secteur naturel de jardins potagers
Np	Secteur de la zone naturelle de préservation des paysages et milieux écologiques

EMPLACEMENT RESERVE			
	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Réalisation d'un espace public et d'une voie de desserrement du secteur	1 753 m <sup>2</sup>	Commune
2	Création d'équipements publics en lien avec la gendarmerie	1 984 m <sup>2</sup>	Commune
3	Réalisation d'une place de retournement	102 m <sup>2</sup>	Commune
4	Réalisation d'une place de retournement	107 m <sup>2</sup>	Commune
5	Réalisation d'une place de retournement	105 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'un agrandissement de l'angle de la voirie	44 m <sup>2</sup>	Commune
7	Création d'une place de retournement	107 m <sup>2</sup>	Commune

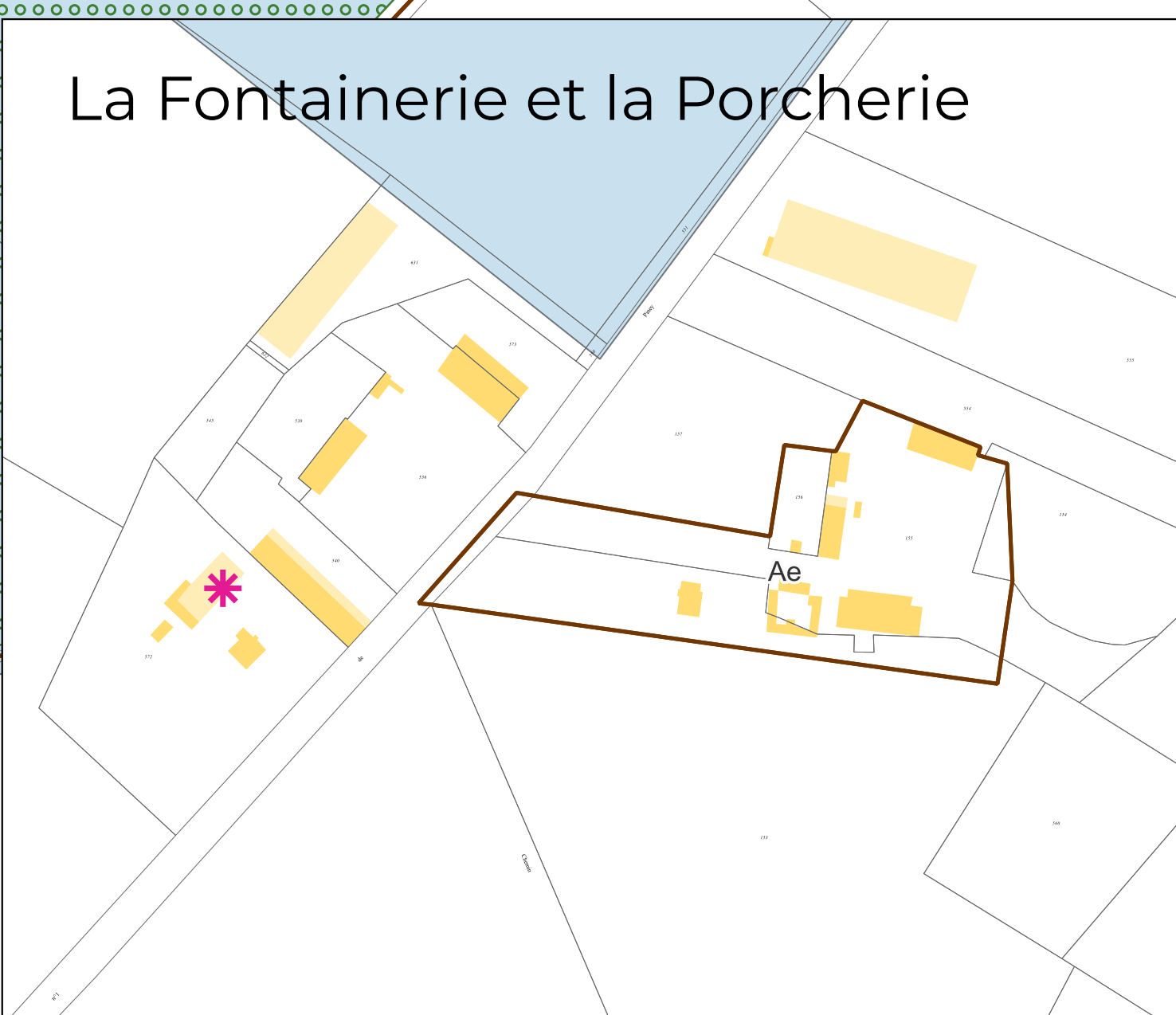
### ELEMENT DE PAYSAGE ET DE PATRIMOINE L151-19 CU

	Désignation
1	Eglise Saint-Martin
2	L'Eau par Klaus Rinke
3	Croix
4	Moulin de Larrivour
5	Ancienne abbaye
6	Mur avec des os de chevaux
7	Gare

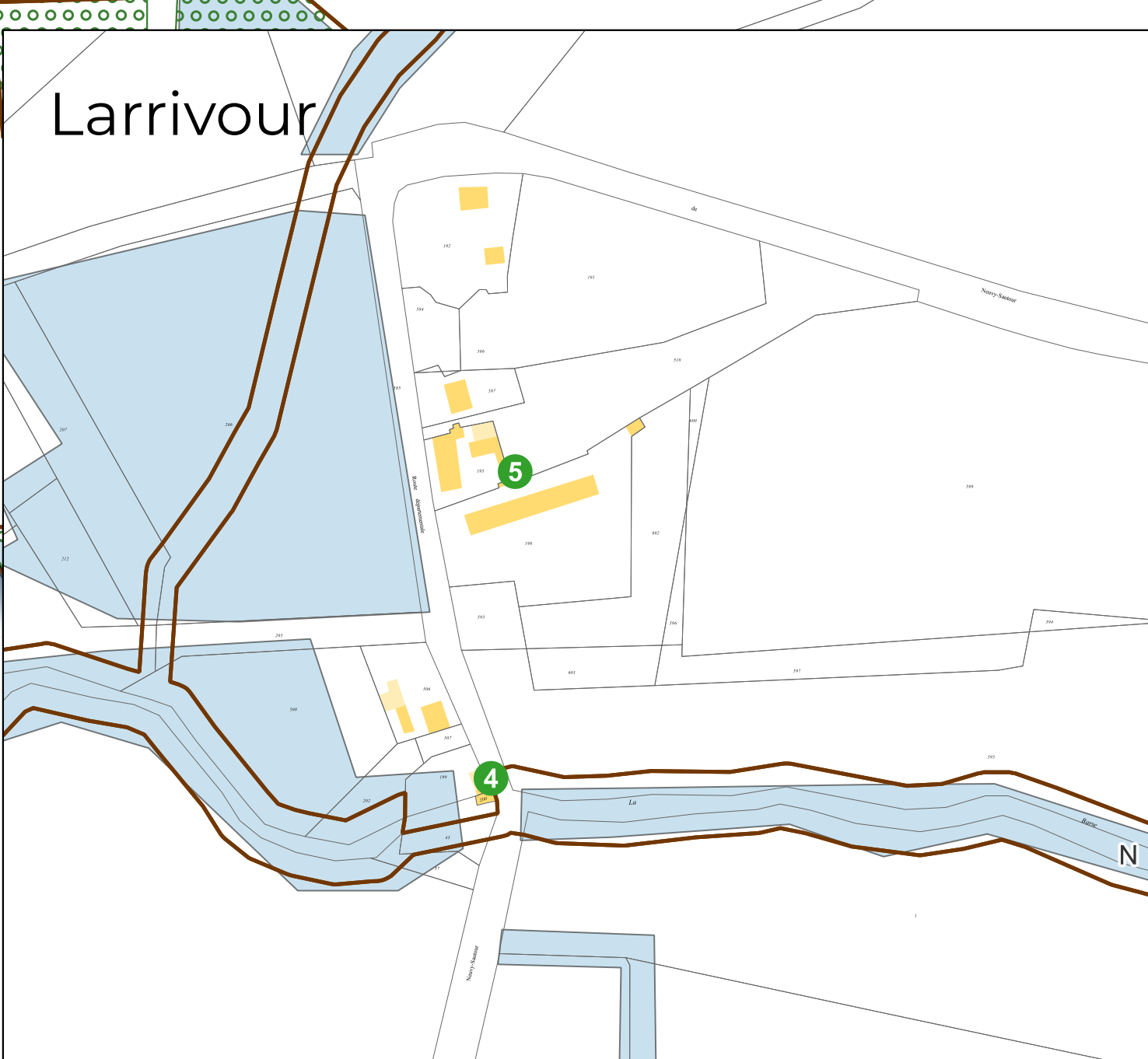
### LEGENDE

	Limite de commune		Limite de zone
	Espace Boisé Classé		Emplacement réservé
	Chemin à conserver (L.151-38 CU)		Secteur soumis à OAP
	Espace de centralité		Limite de la zone humide effective (données PNRFD)
Élément de paysage et de patrimoine (L.151-19 CU)			
	Éléments architecturaux (cf. liste des éléments de paysage)		Jardins, vergers
	Périmètre de préservation du bâti ancien		Alignements d'arbres
	Plus Hautes Eaux Connues		Bande des 100m - application de la Loi Littoral
	Construction manquante ou démolie (à titre indicatif)		Périmètres sanitaires (à titre indicatif)
	Changement de destination (L.151-11 CU)		

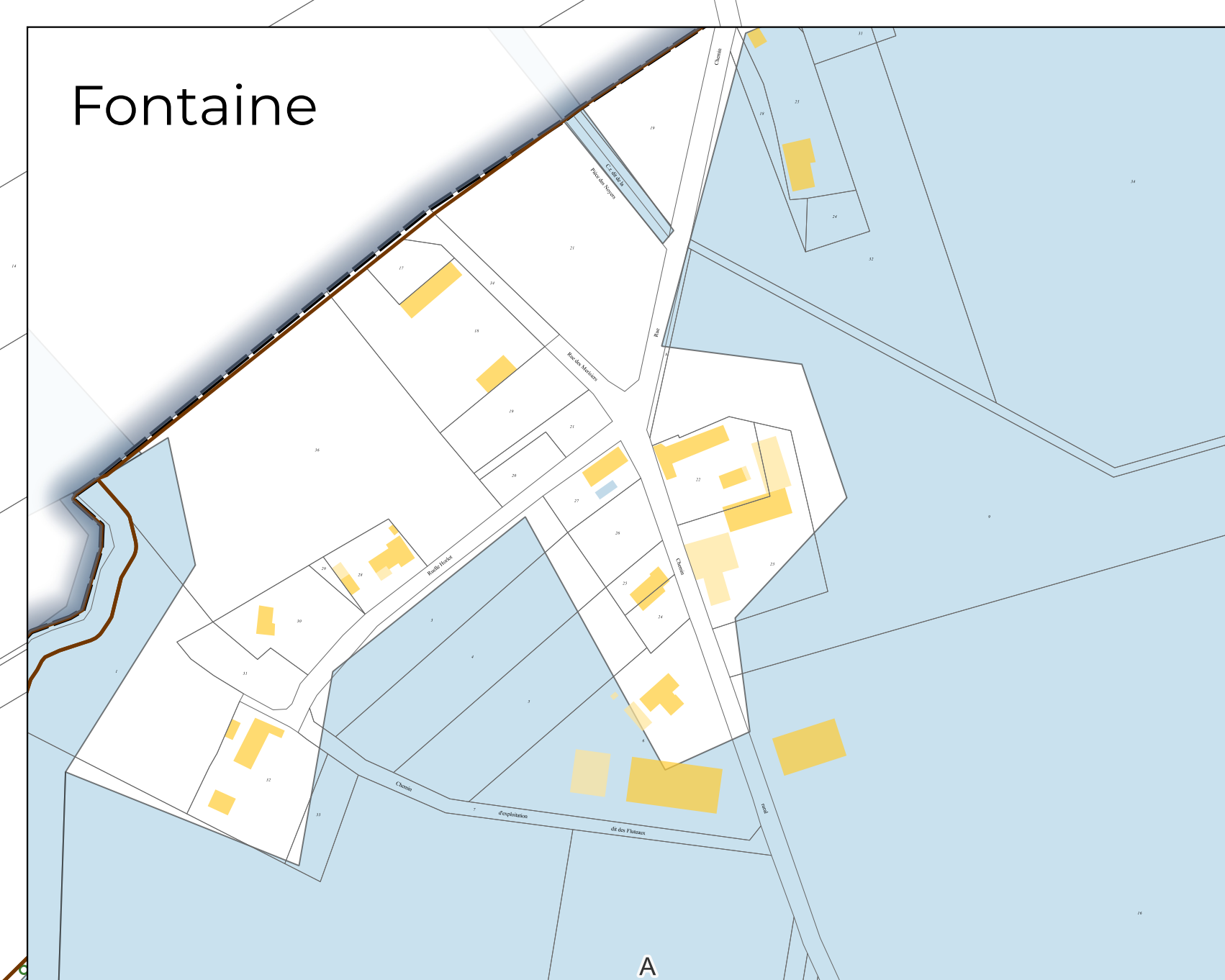
#### La Fontainerie et la Porcherie



#### Larrivour



#### Fontaine



#### Beaumont

